L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 30 JUILLET 1893.

L'AFFAIRE DE SIAM.

L'Ultimatum de la France accepté.

C'est dans les moments de crise subite, inopinée, comme celle que vient de traverser la France, dans l'extrême Ouest, et dont, il faut le dire, elle s'est tirée avec autant d'honneur que de bonheur, que se trahit inconsciemment, fatalement, l'arrière-pensée des gens, et que l'on voit nettement où sont les véritables amis comme les véritables ennemis.

Eh bien, nous sommes obligés de l'avouer avec tristesse, dans l'affaire de Siam comme en bien d'autres cas, une certaine partie de la Presse américaine ne s'est pas conduite comme elle eut dû le faire. Avant même que l'on connût les détails, un assez bon nombre de journaux américains s'étaient prononcés en faveur des anciens oppresseurs de leur pays contre ceux qui l'avaient aidé à s'affranchir.

En supposant—ce que nous sommes loin d'admettre—que la reconnaissance soit un sentiment un peu démodé dans les démocraties modernes, il reste toujours la similitude des institutions qui devait au moins inspirer quelque sympathie. Tout cela prouve bien peu d'esprit politique.

Quoiqu'il en soit, la République Française vient de remporter un fort joli succès, une victoire complète. Il y avait plusieurs années que durait cet odieux régime, d'agression, des razzias, de guet-apens. Il fallait en finir. Le massacre de l'officier Groégurin et des troupes qui l'accompagnaient est venu mettre le comble à la mesure.

Le gouvernement français n'a pas hésité. Il avait tout calculé de façon à ne pas dépasser le but, et il l'a complètement atteint.

Les Anglais, qui sont installés partout et qui interviennent en tout, parce qu'ils s'imaginent que tout le monde est à eux, n'ont même ni l'idée, ni le temps de se mêler de cet imbroglio qui, du reste, ne les regardait pas. Après une courte résistance inspirée autant par la peur des pillards Chinois qui pullulent dans ses Etats que par les intrigues des agents anglais, le roi de Siam, qui n'est pas ici le plus grand coupable a fini par céder, par accorder tout ce qu'on lui demandait. Les six articles qui composaient l'ultimatum ont été acceptés.

La paix ne sera pas troublée dans les Indes. Le blocus a été levé immédiatement. Le commerce interrompu un instant va reprendre plus que jamais.

Les étrangers, grâce à la France, trouveront enfin dans ces parages inhospitaliers la sécurité dont ils étaient privés depuis longtemps, et il n'y aura de mécompte dans toute cette affaire que pour les ennemis, avoués ou cachés, de la France et de la République.

On ne fait qu'aller de merveille en merveille. Comment tout cela finira-t-il? Quelle sera la prochaine? Voici des stores que l'on vend maintenant chez M. Levy, rue Canal, à 25 cents la paire. Ils sont montés sur des rouleaux à ressort et les dessins, ainsi que les couleurs sont de la dernière mode.

Mlle Mathilde Burguière.

Nous avons déjà parlé, ici, de Mlle Mathilde Burgière qui, il n'y a pas longtemps, donnait un concert extrêmement intéressant, où elle faisait entendre une voix charmante, bien étoffée, chaude à la fois et carressante, ayant toutes les qualités nécessaires pour faire une forte chanteuse légère de premier ordre, sinon une Falcon—ce à quoi, après une seule audition, nous la croyons appelée.

Nous apprenons, avec plaisir, que Mlle M. Burguière, est partie, hier soir, pour Dresde où elle va se perfectionner dans l'art du chant. Pourquoi Dresde, plutôt que Paris, où se trouvent actuellement les premiers professeurs du monde? Nous l'ignorons. En tout cas, nous souhaitons à Mlle Burguière un bon voyage et un succès complet dans la carrière où elle se lance. Ce ne sont pas les moyens qui lui manquent; impossible d'être mieux douée. Si elle tombe en bonnes mains, elle peut aller loin.

Mlle Burguière a dû prendre, hier soir, le train du Northeastern qui la conduit directement à New York, et, de là, dans la capitale de la Saxe.

Mort de M. Philippe Machet, agent consulaire de France, à Baton Rouge.

M. Philippe Machet, agent consulaire de France, vient de mourir à l'âge de 56 ans, à Baton Rouge, où il était établi depuis 1858. Il a, pendant son long séjour en cette ville, rendu de grands services. Quand, pendant la guerre de sécession, l'amiral Farragut commença le bombardement de Baton Rouge, c'est lui, qui avec le Dr J. B. Duchein sauva cette ville de la ruine et arracha à une mort presque certaine des centaines de femmes et d'enfants.

En 1878, pendant l'épidémie de fièvre jaune, il fut un des membres les plus zélés, les plus actifs de l'Association Howard. En 1889, il représentait l'Etat à la grande Exposition du Centenaire de la Révolution Française.

Il avait été élevé depuis au grade de major dans la milice d'Etat, puis à celui de commissaire général, district militaire de l'Etat, sous le commandement du Gén. John McGrath.

M. Machet, natif de la Savoie, avait été élevé à Paris. C'était un esprit cultivé et un grand amateur de fleurs; il avait prodigieusement développé, à Baton Rouge, la culture des roses.

En lui, la colonie française de la Louisiane perd un de ses membres les plus intelligents, les plus instruits, les plus utiles, les plus honnêtes. Les habitants de Bâton Rouge lui ont fait de splendides funérailles. Toutes les sociétés de la ville y étaient largement représentées. Il le méritait bien; il leur avait à toutes rendu de signalés services.

Exposition Universelle de Chicago.

LOUISIANA DAY.

Nous avons déjà annoncé, dans un de nos articles de fond, que le Louisiana Day, à l'Exposition Colombienne, avait été fixé par la Direction générale au 10 août. Ce jour là, aura lieu solennellement la Dédicace de l'édifice de l'Etat de la Louisiane.

Nous avons reçu du bureau de direction de la Louisiane une très gracieuse invitation à assister à ces cérémonies. Nous l'en remercions sincèrement, ainsi que son aimable secrétaire, M. R. Bleakley; nous ferons tous nos efforts pour prendre part à cette célébration qui, nous assure-t-on, sera digne d'un des plus anciens Etats de l'Union et de la métropole du Sud.

Les Pilules d'Ayer sont à la tête de tous les apéritifs et de tous les purgatifs. Leur action est douce, pénétrante et complète.

WEST END.

Il y avait foule, hier soir, au West End, pour entendre un fort joli concert, sur l'honneur; pour applaudir les excentricités et les chansonnettes de Mlle Nada Reyval et les duos de cornet à piston si habilement exécutés par M. Knoll et Mlle McNeil, quand une pluie fine est venue jeter le désarroi parmi tout ce monde, en grande partie, notons le bien, composé de dames.

Il y a eu quelques fuites vers la gare, mais la masse qui était venue pour jouir de toute sa soirée, a tenu bon. Elle en a été bien récompensée. La pluie a cessé et la soirée ne s'est achevée que plus gaiement.

Ce soir, grand concert agrémenté des exécutions des deux cornettistes et des joyeuses chansonnettes de l'artiste électrique.

Bains.—M. Eugène Gaupp invite le public à mettre à profit l'excellente installation de son établissement de bains, rue Conti, de 102 à 106, installation des mieux conditionnées, des plus modernes qui permet de prendre tous genres de bains, turcs, russes, etc.

Quelques lignes qu'on lira plusloin, sous sa signature, disent quels sont les jours et les heures réservés aux dames. Quant aux messieurs, l'établissement leur est ouvert tous les jours, sauf à certaines heures, le lundi et le vendredi.

En lisant ce qui précède, l'envie ne vous est-elle pas venue de vous trouver, par ces temps de chaleur torride, dans une des belles baignoires de la maison Gaupp? Si oui, donnez-vous ce plaisir là, ne fût-ce qu'une fois; vous vous en [illegible]

M. Britton peut vous expliquer pourquoi il peut vendre ses papiers de tenture à si bas prix, pourquoi il peut décorer si élégamment un appartement. Allez au magasin de Leopold Levy, No 133 rue du Canal, et adressez-vous à M. Britton, le chef du Département des papiers de tenture.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 30 Juillet 1893.—Indications: Pour la Louisiane. — Beau temps; excepté averses possibles sur la côte; vents du sud.

Température du 29 juillet 1893.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	86	27
Midi	90	29
3 P. M.	90	29
6 P. M.	86	27

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

MARIAGES—Sébastian J. Hopper à Mlle Margaret Hennessey; William D. Chamberlin à Mlle C. Hodgins; Jacques L. Evan à Mlle Marie Esnault; John Baptiste à Mlle Mary St-John; Edward Lincoln à Mlle Philomène Schulter; Louis F. d'Estrampes à Mlle Mary E. Batchelor.

NAISSANCES—Mmes Dennis Dwyer, un garçon; August Hubert, un garçon; John Greinet une fille; Anthony M. Wingetter, un garçon; Thomas M. Gibben, une fille; Edward Crellin, une fille; Arthur DeBlanc, une fille; James Toole, une fille; John J. Crellin, une fille.

DÉCÈS—Silvie Wilson, 15 ans, coin Bartholomew et Remparts; Veuve Barbara Grau, 60 ans, coin Conti et Tremé; John Aull, 47 ans, coin Dauphine et Bagatelle; John Kellar, 43 ans, 392 rue Baronne; Lucy Carminita, 2 ans, 235 rue de Chartres.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Mme M. J. Bermingham au mineurs Bermingham, deux terrains bornés par les rues Douane, Tonti, Miro et Bienville, $110.

Mme L. Beatty à Mlles M. et J. L. Bouche, un terrain borné par les rues Rocheblave, Colombus, Tonti et Kerlerec, $1,350.

Ellen Clark et al, à T. J. Clark, un terrain borné par les rues Race, St-Thomas, Orange et Religieuse; aussi deux terrains bornés par les rues Washington, Quatrième, Chestnut et Camp; aussi un terrain borné par les rues Jackson, Philip, Laurel et Constance, $10,000.

J. A. Blaffer à George W. Weingart, seize terrains bornés par les rues Toulouse, Dupré, Gayoso et Carondelet, $424.

F. Camors et J. A. Reinach à J. Gazin, cinq terrains bornés par les rues Gasquet, Palmyre, White et Dupré, $1,200.

Mme C. Guinault à J. L. Denis, un ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Belfast et Dousième, $500.

A. Augusti à R. Roca, un terrain borné par les rues Deuxième, Troisième, Constance et Laurel; aussi, un terrain borné par les rues Conti, St-Louis, Bourbon et Dauphine; aussi, un terrain borné par les rues Union, Dryades, Perdido et Baronne; aussi, un terrain borné par les rues Remparts, Girod, Julie et Bassin, $7,800.

Même au même, un terrain borné par les rues Remparts, Bagatelle, Bourgogne et St-Antoine; aussi, un terrain borné par les rues St-Bernard, Claiborne, Derbigny et Nouvelle-Orléans; aussi, un terrain borné par les rues Bagatelle, St-Claude, Union et Marais; aussi, un terrain borné par les rues Marigny, Villeré, Robertson et Mandeville, et un terrain borné par les rues Champs-Elysées, Urquhart, Villeré et Français, $3,600.

Mme B. Kelly à Mme H. Gretzner, deux terrains bornés par les rues Baronne, Girod, Julie et Dryades, $6,800.

Joseph Simons à James B Humphreys, deux terrains bornés par les rues Jena, Cadiz, Arcadia et Breslau, $60.

Succession de F. J. D. Gunther à J. H. G. Busing, un terrain borné par les rues Remparts, St-Claude, Union et Français, $1,200.

J. C. Aleix à J. H. Lalanne, deux terrains bornés par les rues Tonti, Rocheblave, Laharpe et Lapeyrouse, $1,000.

Mme S. Vogel à Mme V. Schrant, un terrain borné par les rues Donane, Galvez, Bienville et Miro, $1,200.

La Vente de la Bière. — Nous recevons de M. Ernest Praget, secrétaire de l'Association des Brasseurs, le tableau suivant, donnant un aperçu de la vente de la bière dans les Etats Unis, pendant l'année fiscale finissant le 30 avril 1893:

	1893
Alabama	44,206
Alaska	1,305
Arizona	428
Arkansas	
Californie	774,353
Colorado	225,446
Connecticut	230,363
Dakota	13,700
Delaware	53,815
District de Colombie	168,294
Georgie	64,682
Idaho	5,967
Illinois	3,324,444
Indiana	628,763
Iowa	126,146
Kansas	1,960
Kentucky	359,213
Louisiane	285,230
Maine	
Maryland	632,560
Massachusetts	1,219,012
Michigan	707,160
Minnesota	401,012
Mississippi	
Missouri	2,230,396
Montana	403,495
Nebraska	151,261
Nevada	4,389
New Hampshire	403,493
New Jersey	1,886,932
New Mexico	6,942
New York	9,833,501
N. Caroline	
Ohio	2,802,274
Oregon	80,674
Pennsylvanie	3,494,533
Rhode Island	152,794
S. Caroline	3,795
Tennessee	96,950
Texas	122,136
Utah	38,323
Vermont	
Virginie	78,100
Washington	146,707
Ouest Virginie	145,606
Wisconsin	2,881,366
Wyoming	4,133
Total	33,886,466

Recettes des Recorders.—Les recettes des recorders pour la semaine finissant le 29 juillet 1893:

E. S. Whitaker, 1er Recorder	$227 50
T. S. Adams, assistant 1er recorder	26 00
A. M. Aucoin, 2me recorder	161 00
C. de Labretonne, assistant 2me recorder	54 50
A. F. Michel, 3me recorder	25 00
D. C. Casey, assistant 3me recorder	7 60
Jno. L. Smith, 4me Recorder	47 50
W. E. Willet, 5me Recorder	25 00
Total	$574 00

La chaleur.—Un cheval appartenant à John Blank & Cie, a été frappé d'insolation à l'encoignure des rues Gravier et Dryades hier à 11 heures 30 A. M.

Abus de confiance.—M. G. Ball, propriétaire du café situé à l'encoignure de la Douane et du Passage de la Bourse a porté hier une accusation d'abus de confiance contre Mat Higgins, un de ses employés, agé de 20 ans, demeurant au coin des rues Liberté et Poydras. Il paraît que celui-ci qui avait été chargé de collecter une somme de $4 pour son patron, avait disparu après avoir reçu l'argent.

Cheval emporté.—A 11 h. 30 A. M. un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Frank Fagot qui demeure au No 66 de la rue Erato a pris le mors aux dents devant l'Hôtel Vonderbank, No 132 rue Commune. L'animal a renversé J. Hussey qui demeure au No 267 de la rue du Canal et l'a grièvement blessé à la jambe. Le véhicule a été endommagé pour environ $25 par une poutre qui se trouvait à l'angle des rues Camp et Commune.

Vol.—Entre 3 et 4 heures du matin, des inconnus se sont introduits en escaladant un mur et forçant une porte, chez M. Denni Sheen, No 32 rue Piété, et ont volé plusieurs objets de valeur. Ils sont entrés dans la chambre de Sheen, au premier étage et ont emporté un pantalon dans les poches duquel se trouvaient une somme de $78 en billets, une montre de $215, une chaîne de $90 et un couteau de poche de $2.

Le pantalon a été retrouvé à l'encoignure des rues Chartres et Piété.

La vente à 25 cents a eu tellement de succès, la semaine dernière, que M. Levy s'est résolu à la continuer toute la semaine actuelle. Toute pièce de nattes se vend dans son magasin 25 cents la yarde. On la livre à domicile avec la pose sans frais.

New Orleans Horticultural Society.

A l'élection annuelle de juillet de la Société Horticole de la Nouvelle Orléans, le bureau pour l'année courante a été constitué ainsi par voie d'élection:

H. Cook, président.
J. H. Henard, vice-président (réélu).
John Eblen, trésorier (réélu).
Paul Abele, secrétaire (réélu).

La société est dans la situation la plus florissante. Le nombre des membres depuis la dernière exposition florale, s'est accrue de plus de 100 pour cent.

Premiere cour de recorder.—Gabriel Doussat, William Dwyer et E. M. Drew qui se trouvaient sur le train par lequel a été tué le beau-fils du caporal Daly ont comparu hier devant le recorder Adams qui les a acquittés.

Richard Dewilhorst, accusé de vol par L. W. Ames, a comparu hier devant le recorder Adams qui l'a renvoyé devant la cour criminelle sous caution de $500.

Abus de confiance.—Frank McIntyre qui demeure au No 266 de la rue St-Charles, a porté hier une accusation d'abus de confiance contre Wallace Brooks, qui a obtenu de lui une épée et un ceinturon, et ne les lui a pas rendus.

Arrestation.—George Fleming, un musicien habitant au No 111 de la rue des Remparts, a été arrêté par l'agent P. G. Trone, de la police Boylan, au moment où il essayait de s'introduire chez Mme Camille Danieil, au No 46 de la même rue.

Les Levées.—M. Arsène Perrillat, qui est revenu hier de l'Atchafalaya, a déclaré que de nombreux forçats étaient occupés à réparer les levées de ce district.

Le major Richardson est en ce moment dans l'Arkansas en compagnie du capitaine Townsend, ingénieur des Etats-Unis.

Attaque nocturne.—Hier soir à 10 h. 30, Charles Davenport demeurant au coin des rues Antoine et Magasins et un de ses amis, Ed. Harrison qui habite rue Fulton près Harmony se trouvaient au coin des rues Magasins et Général Taylor, devant le salon de coiffure de Philip Ricketts, quand deux nègres ivres se sont approchés d'eux. Les ivrognes ont insulté Harrison et se sont jetés sur lui.

En essayant de porter secours à son ami, Davenport a été blessé de six coups de couteau, dont l'un qui a traversé la cinquième côte gauche, met sa vie en danger.

Les nègres ont pris la fuite, mais ils ont été arrêtés et écroués au poste de police du 7me precinct. Ce sont les nommés Henry Johnson et Geo Green.

Le couteau qui a été trouvé sur le trottoir a été apporté au poste de police comme pièce à conviction.

Arrestation.—Le sergent Aucoin a arrêté hier soir, à 4 heures 20, à l'encoignure des rues Marengo et Colisée, Mary Anne Maiser, Edward T. Maiser et la femme de ce dernier qui faisaient du tapage.

Leurs quatre enfants, Joseph âgé de 5 ans, Sidney âgé de 7 ans, Mary Ellen âgée de 10 ans, et Clara âgée de 12 ans ont été envoyés au Waif's Home.

Disparition.—John Nugeon, un enfant de douze ans, demeurant au No 75 de la rue Mandeville, a quitté la maison de ses parents le 23 courant et n'a pas reparu depuis.

Grave accusation.—T. Gage, un jeune homme employé au café d'Emile Baumann, coin Canal et Carondelet a fait de graves révélations au sujet de la première cour de recorder.

Il paraît que le 12 courant, il avait été arrêté et avait été condamné à $25 ou 30 jours, par le juge Whitaker. Son frère arrêté en même temps que lui avait été condamné à $75 ou 90 jours, et n'ayant pas d'argent pour payer cette amende, il avait été envoyé au police jail.

Quelques jours plus tard, ses amis ayant ramassé une somme de $25, obtinrent du juge une réduction de l'amende et il fut remis en liberté.

Avant-hier, Gage s'étant rendu au bureau du contrôleur demanda à voir le livre où sont inscrits les noms des personnes ayant payé des amendes.

Il le parcourut soigneusement, mais n'y trouva pas le sien. Il s'aperçut aussi que son frère et plusieurs autres personnes condamnées par le juge Whitaker n'avaient pas été enregistrées.

Le juge qui est en ce moment en villégiature n'a pas encore été informé du fait.

Conformément à l'ordonnance du Conseil municipal, le montant des amendes devrait être placé dans un sac et apporté à l'Hôtel de Ville avec une liste des prisonniers.

Pique-nique. — C'est dimanche prochain 6 août, qu'aura lieu au Southern Park, le premier grand pique-nique militaire de la compagnie "A" du cinquième bataillon des gardes nationaux de l'Etat de la Louisiane.

Le comité d'organisation est composé comme suit: Capt. L. Lamothe, lieutenant Louis Lamothe, sergent L. B. Fay, caporal Georges Joubert, W. S. Wals et Charles E Dirmeyer.

Prix du billet, 25 cents.

Accident.—A 3 heures de l'après-midi, N. A. Standler, un employé de la Crescent City R. R. Co., qui travaillait à l'encoignure de la rue Toledano et l'avenue Louisiana, a eu le pied gauche écrasé par un rail.

Il a été transporté à l'Hopital de Charité dans une voiture d'ambulance et a ensuite été ramené chez lui par des amis.

Menus faits.—Hier matin, à 11 heures 45, M. Jackson Buhler, de la maison E. Buhler & Cie, No 438 rue Dryades, a donné l'ordre à un de ses employés de nettoyer l'immeuble situé au No 336 de la rue Terpsichore, et de brûler dans la rue les détritus composés d'huile et de résine. L'ouvrier s'est conformé aux ordres de son patron, et l'épaisse fumée noire ayant attirée l'attention des pompiers de la compagnie No 20, ils se sont rendus sur les lieux avec leur pompe. Quand ils ont appris l'origine de la fumée, ils sont repartis et ont porté une accusation contre M. Buhler et son employé.

—Hier matin, vers 2 heures, Mme W. Lewis, qui demeure au No 383 de la rue Sud Remparts, ayant aperçu un nègre qui grimpait sur le balcon de la maison voisine, a appelé au secours et a réussi à effrayer le voleur qui a pris la fuite.

—Un inconnu a essayé de faire dérailler un tramway électrique en plaçant une poutre sur la voie, à l'intersection de l'Avenue Napoléon et de la rue Constance.

—Mary Philips, une jeune fille de seize ans, a été arrêtée hier matin à la requête de ses parents qui l'accusent de vagabondage. Le juge a interrogé plusieurs témoins, et ayant appris que les époux Philips s'enivrent et sont incapables de protéger leur fille, il a remis celle-ci en liberté sur parole.

Peu de personnes savent pourquoi les nattes se vendent si bon marché. C'est qu'elles ont été exemptées de droits. M. Leopold Levy qui les importe sait à quoi s'en tenir. C'est pourquoi il peut vendre les nattes qu'il a en magasin à 25 cents la yarde; pourquoi il peut les livrer et les poser sans frais.

A l'audience:

La plaignante! une femme rouée de coups.

Le président tente une réconciliation.

—Voyons.... voulez-vous retourner avec votre mari?.... Au fond, c'est un bon cœur.

—Je ne dis pas.... mais un cœur qui bat trop.

Fernand va se faire photographier.

Au moment du départ, sa mère l'inonde d'un flacon d'impérial russe.

—Pourquoi, diable, le parfumez-vous ainsi?

—Dame, c'est pour que sa photographie sente bon!

DR PRICE'S
Cream Baking Powder.
La seule Poudre de Crème de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque; Pas d'Alun.
En usage dans des millions de familles—40 années d'épreuve.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE ET SIAM.

Acceptation pleine et entière de l'Ultimatum.

Bangkok, 29 juillet—Le gouvernement Siamois a accepté les articles de l'Ultimatum français.

Voici, d'après une dépêche de Bangkok, le texte officiel de ce document.

1. Reconnaissance des droits de l'Annam et du Cambodge sur la rive Est du Menam jusqu'au 23me de parallèle de latitude nord.
2. Evacuation dans le délai d'un mois des forts occupés par les Siamois sur la rive Est du fleuve.
3. Pleine satisfaction pour les différentes agressions des Siamois contre les navires et les marins français, sur le fleuve Menam;
4. Punition des coupables et provisions pour l'indemnité pécuniaire accordée aux victimes;
5. Indemnité de 2,000,000 de francs pour les pertes occasionnées aux sujets français.
6. Dépôt immédiat de 3,000,000 de francs en garantie du paiement des réclamations Nos 4 et 5, ou autorisation de recevoir les taxes dans certains districts pour remplacer le dépôt de 3,000,000.

Le 21 juillet, M. Pavie présentait l'ultimatum au prince Devawolgése, ministre siamois, et le gouvernement devait donner sa réponse dans les 48 heures.

Le 23 juillet, le Siam répondit que le roi ignorait quels étaient les droits du Cambodge et de l'Annam sur la rive gauche du Mekong; qu'il était disposé à faire l'abandon des territoires sur lesquels l'existence de ces droits pourrait être prouvée, alléguant que cinq mois auparavant, il avait proposé de soumettre la question des territoires contestés à un arbitrage international;—que dans l'intérêt de la paix il offrait de renoncer aux dits territoires, mais seulement jusqu'au 18me degré de latitude, proposant de considérer comme communes à la France et à Siam, les îles de la rivière Mékong.

Les autres points de l'ultimatum étaient acceptés.

Cette réponse n'ayant pas paru satisfaisante à la France, M. Pavie quitta Bangkok sur un navire de guerre, et la flotille française se rendit à l'île de Ko-Si Chang, à l'extrémité du golfe de Siam, où elle trouva la flotte commandée par l'amiral Humann.

La France décida alors de bloquer les côtes Siamoises.

On n'a pas su exactement à quelle date avait commencé le blocus. Le gouvernement français avait informé l'Angleterre que le blocus commencerait le 31 juillet, mais d'après les renseignements transmis par l'agent anglais de Bangkok, cette opération aurait commencé le 26.

Lord Roseberry a demandé des explications au gouvernement français au sujet de cette différence dans les dates, mais la réponse n'a pas été publiée.

L'adhésion pleine et entière aux conditions de l'ultimatum par les Siamois a dissipé le nuage qui s'était, depuis quelque temps, étendu sur l'Orient.

Londres, 29 juillet—La légation siamoise de cette ville a reçu de Bangkok une dépêche exposant que le gouvernement siamois a appris que la France considérait sa réponse à l'ultimatum comme une fin de non recevoir, à l'égard de ses réclamations; que dans son désir de maintenir la paix, il a télégraphié au ministre siamois à Paris d'informer M. Develle que le gouvernement de Siam acceptait les conditions de l'ultimatum dans leur entier.

Il espère que le blocus sera levé et qu'un prompt règlement des difficultés rétablira les relations diplomatiques.

Lord Roseberry a passé plusieurs heures au ministère des affaires étrangères.

M. Gladstone, supposant que sa présence à Londres n'était plus nécessaire, est parti aujourd'hui pour Hatschland Place, où il va visiter M. Stuart Rendal.

Paris, 29 juillet—En conséquence de la nouvelle parvenue aujourd'hui à Paris que le Siam concède à la France toutes les demandes contenues dans l'ultimatum, on pense que celle-ci lèvera le blocus en ratification de cette acceptation.

Il est sous entendu que les provinces situées sur le haut Mekong, et cédées à Siam par l'Angleterre, feront l'objet de négociations postérieures entre la France et la Grande Bretagne.

Bangok, 29 juillet—Il se confirme que l'Angleterre a déclaré à la France que la menace de blocus de la côte de Siam constituerait un acte illégal.

La France a compris que le commerce anglais ne pouvait en aucune façon être interrompu par les navires français.

Les navires anglais seront donc autorisés à entrer dans le Menam, à partir de dimanche.

La situation se présente ici sous un aspect plus pacifique.

Londres, 29 juillet—Lord Roseberry, dans son compte-rendu d'hier, avait prédit l'abandon fait aujourd'hui par les Siamois.

Son discours a démontré que ces derniers n'avaient pas d'autre alternative. La seule question importante était la possession des provinces situées au nord-est du Mekong.

On rapporte que Lord Dufferin a préparé un arrangement en consentant à ce que Siam cède ces provinces à la France qui les lui rétrocèdera immédiatement, afin que le territoire neutre qui existe entre les possessions anglaises et françaises soit conservé intact.

Le sentiment de la presse belliqueuse est opposé à toute conciliation avec l'Angleterre, mais le gouvernement français est probablement satisfait de pouvoir sortir de cette situation sans qu'il en résulte de complications avec l'Angleterre, après avoir acquis une notable partie du territoire cédé par le Siam.

Un télégramme de Bangkok indique que les Siamois sont profondément désappointés de n'avoir pu obtenir l'appui du gouvernement anglais, sur lequel ils comptaient.

Paris, 29 juillet—Pendant toute la journée, la Bourse a subi l'influence des bruits contradictoires qui ont couru au sujet du différend Siamois.

La nouvelle qu'un arrangement pacifique était survenu a causé une hausse qui ne s'est pas maintenue à cause de la rumeur que M. Develle et M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, avaient donné leur démission.

Cette nouvelle n'a pas été confirmée et le marché a fermé en hausse, après la publication de dépêches de Siam annonçant la fin des troubles. Une nouvelle amélioration des fonds publics paraît probable.

Paris, 29 juillet—Le prince Vadhana, ministre siamois, s'est rendu ce matin au ministère des affaires étrangères pour communiquer à M. Develle la décision prise par le Siam d'accepter les termes de l'ultimatum français.

Il a été reçu par M. Revoil, premier secrétaire qui sans le laisser parler de sa mission, lui a déclaré que M. Develle ne pourrait le recevoir, parce que depuis le départ de Bangkok de M. Pavie, les relations diplomatiques entre la France et le Siam étaient interrompues. Comme M. Revoil lui exprimait ses regrets, le prince s'écria,

"Mais je porte un drapeau de trêve, nous acceptons l'ultimatum."

M. Revoil entra dans le cabinet de M. Develle en répétant: "Siam accepte l'ultimatum." Il expliqua que le prince Vadhana avait apporté la nouvelle et attendait.

M. Develle reçut immédiatement le prince avec une grande cordialité. Celui-ci répéta ses paroles et exprima l'espoir que les relations diplomatiques seraient renouées.

Après son départ, M. Develle télégraphia la nouvelle à M. Dupuy, qui convoqua le conseil. En si peu de temps, on ne put réunir que cinq ministres. La réunion a été ajournée à demain et sera présidée par le président Carnot.

La satisfaction se manifeste sur les boulevards. Le blocus sera levé immédiatement, mais les navires resteront provisoirement dans le golfe de Siam.

Bangkok, 29 juillet—Le roi en personne, assisté de ses deux frères et de ses ministres, présidait le conseil de cabinet qui a décidé d'agréer les demandes de la France. Après une discussion assez prolongée, le parti de la paix l'emporta.

Des instructions furent télégraphiées à Paris et le capitaine Jones, représentant de l'Angleterre fut avisé immédiatement de la décision prise par le Conseil.

Le choléra.

Washington, 29 juillet—Le consul des Etats-Unis, M. William Emmett, a télégraphié hier au gouvernement qu'une épidémie de choléra s'était déclarée à Smyrne.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

Berlin, 29 juillet—On pense que la guerre de tarifs entre la Russie et l'Allemagne tournera au désavantage de la dernière. Il paraîtrait que la Russie en augmentant ses tarifs, a été influencée par des rapports défavorables concernant la moisson en Allemagne.

La Russie aurait pensé que l'Allemagne, ayant besoin de ses grains, ne réagirait pas contre la majoration des droits imposés par celle-là sur les produits allemands.

Le droit de 50 pour cent imposé sur les produits russes, par le Conseil Fédéral, prouve que l'Allemagne ne dépend pas de la Russie autant que celle-ci peut le croire.

La condition des récoltes s'est beaucoup améliorée et les rapports, exacts au mois de mai, ne le sont plus aujourd'hui. D'ailleurs, d'après les mercuriales, l'importation des grains russes a beaucoup diminué en 1892 et 1893.

Ces jours passés, il s'est produit un grand changement dans le ton de la presse, au sujet du conflit franco-siamois. L'Allemagne déclare que ses intérêts seraient sérieusement affectés par le blocus de la côte Siamoise, parce qu'elle partage le commerce du Siam avec l'Angleterre.

Des vues ont été échangées avec celle-ci au sujet de la ligne de conduite que tiendrait l'Allemagne, si la marche de ses navires était entravée par les vaisseaux français dans les eaux du Siam.

Cependant, une satisfaction générale a accueilli la nouvelle que la France, satisfaite de la soumission de Siam, retirait son projet de blocus.

A l'occasion du voyage de l'empereur en Alsace-Lorraine, on hissera un nouveau drapeau pour remplacer l'ancien étendard de ces provinces.

Le nouveau drapeau portera une couronne impériale sur Champ d'Argent et sera entouré d'une bordure blanche posée sur les bandes rouges et noires.

Avant son départ pour l'Ile de Wight, l'empereur Guillaume a fait une singulière observation: Dans une conversation avec ses officiers au sujet des événements qui pourraient naître du conflit franco-siamois, il a fait la remarque que l'Angleterre n'était pas assez forte pour se soutenir seule contre aucune puissance européenne, ou contre les Etats-Unis.

Il a déclaré ensuite qu'en cas de conflit avec une nation quelconque, sa confiance dans sa force et dans sa réputation de reine des mers éclaterait comme une bulle de savon.

Arthur Korbie, de Berlin, décédé récemment, a laissé sa fortune, s'élevant à environ 5,000,000 de marks, à la ville de Berlin, avec la charge de fonder une maison de retraite pour les professeurs protestants âgés des deux sexes, dont les pensions sont insuffisantes.

Pendant une représentation d'Hamlet, Herr Arndt, qui jouait un petit rôle, a été frappé à l'œil par la pointe d'une épée.

L'empereur Guillaume.

Londres, 29 juillet—L'empereur Guillaume venant de Kiel, est arrivé à Douvres ce matin, sur le yacht Hohenzollern. Il a été reçu par le comte de Hatzfeld, ambassadeur d'Allemagne à Londres.

A quelques milles de Spitshead, le yacht Osborn ayant à son bord le prince de Galles, a rejoint le Hohenzollern et l'a accompagné à Cowes, île de Wight.

A l'arrivée, les canons de Cowes et de Portswonth ont salué l'empereur d'Allemagne qui profitera de son voyage pour assister aux courses de l'île de Wight.

Le grand duc de Hesse.

Darmstadt, 29 juillet—Hier soir, le grand duc de Hesse a fait une chute et s'est foulé le genou en jouant au "Lawn Tennis."

La foulure est si grave qu'il sera forcé de s'aliter.

La Pluie Artificielle.

Bruxelles, 29 juillet—L'*Indépendance Belge* dit que le gouvernement, frappé des désastres causés par la sécheresse de cette année, a décidé de faire des expériences pour la production artificielle de la pluie.

A Terre-Neuve.

St-Jean de Terre Neuve, 29 juillet—La tension des relations entre la France et l'Angleterre se fait sentir ici. On dit que les navires de guerre anglais Cléopâtre, Pélican et Buzzard ont reçu l'ordre de se préparer en cas de guerre. Le commodore Curzon Hove est en communication avec le Pelican, à Baie St-Georges, et le Buzzard à St-Jean.

Par ordre de l'amiral Hopkins, on a placé une rogne dans le chenal pour empêcher le cuirassé Blake d'entrer à marée basse.

Les navires français sont sur le "French shore," sous les ordres de l'amiral La Mornaix.

La question du French Shore est une source de difficultés entre les deux nations, et ce sentiment a été aggravé par le refus de l'amiral le Mornaix, d'assister aux fêtes données en l'honneur du duc d'York.

Ce refus a été considéré comme une insulte au gouverneur et aux officiers de la Cléopâtre.

L'île de St-Pierre, considérée jusqu'à ce jour comme un port pour les navires de pêche français, a été fortifiée et pourvue d'une garnison, contrairement aux traités. On s'attend à des évènements importants dans le courant de la semaine prochaine.

Au Canada.

Montréal, 29 juillet—Le major Desjardins a produit une sensation en déclarant que personnellement, il ne pouvait prendre part à la réception des officiers du navire de guerre italien Etna, qui arrivera lundi.

Il a déclaré qu'étant bon catholique romain, il ne pouvait prendre part à la réception d'un navire appartenant à une nation dont le gouvernement a persécuté le Vatican.

Une dame disait récemment, que la seule chose qui l'embarrassait dans le magasin de M. Leopold Levy, c'est qu'il y avait tant de tapis et de nattes de styles différents, qu'il lui était difficile de faire un choix. On l'y traitait d'ailleurs si gracieusement, qu'elle avait véritablement envie d'acheter tout le stock.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique-libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon, (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive:
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés que nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

LE COLLEGE JEFFERSON,
A ST-JACQUES, LNE.,
Sous la Direction des Pères Maristes,

Est à College Point, sur le Mississipi, à 50 milles en amont de la Nouvelle Orléans, avec laquelle il a des communications toutes les heures par bateaux à vapeur et des trains des chemins de fer Vallée du Mississipi et Texas Pacific. Conditions modérées. La session commence le 5 septembre. Pour des renseignements, s'adresser au Très Rév. J. H. Bleak, S. M., Convent P. O., Paroisse St-Jacques, Lne.
[illegible] juil au 5 sept—

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE	
No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Coast Acc. 9:05 am	No 4 Fast Ex...11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:15pm	No 8 Coast Acc. 3 35 pm
No 5 Fast Mail. 7:20pm	No 2 Lim. Ex...7:50 pm
Exc. dimanche et mercredi.....9:35pm	Exc. dimanche et mercredi.....7:55am
ILLINOIS CENTRAL.	
Passenger.......6:55pm	Passenger.......7:00am
Chica.St.L.mail. 8:30am	Chic.St.L.mail. 6 00pm
Chic. limited.....8:40pm	Chic. limited.....12:01m
Exc. dimanche. 8:30pm	Exc. dimanche. 7:35am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 1, Memphis and Kansas City Fast Train......8:45am	No 2. Memphis and Kansas City Fast Train......5:00pm
No 3, Vicksburg Express.......5.35 pm	Vicksburg Express.........8:10 am
Baton Rouge accommodation......10:00 am	Baton Rouge accommodation........3:40pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited. 10:30 am	No 2 Limited....7:50pm
No 3 Fast Line. 7:25 am	No 4 Fast Line. 12:15am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Cal. Ex. 7:00 pm	No 53, Cal. Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..6:50am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex...8:20pm
Local........10:05am	Local.......3:50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio....7:05pm	California Ex....9:30am
California Ex. 10:55am	San Antonio....5:20pm
EAST LOUISIANA RAIL ROAD.	
Dimanche et mercredi.	
No 9.......7:15 pm	No 10......7:30 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7.......8:25 am	No 8.......4:05 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache....9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
........4:15pm	........5:00pm
Shell Beach....2:40pm	Shell Beach....10:00am
Dimanche.	
Pte-la-Hache...9:40 am	Pte-la-Hache & Shell Beach..7:15am
Shell Beach....9:40 am	
Shell Beach & Pte-la-Hache. 7:00pm	Pte la Hache & Shell Beach..4:40pm
	Shell Beach....5:00am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours.	
Alger.......10:00 am	Alger.........4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche.	
Alger.......6:05 pm	Alger.......8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger.......6:40 pm	Alger........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time-Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

Forecast of Atlantic weather for July.—Generally fair weather with moderate to fresh winds. Occasional moderate gales north of the 40th parallel. Beginning of the West Indian hurricane season during the latter part of the month. Frequent fog, as shown, from lon. 40° W., across the Grand Banks, to the Nova Scotian and New England coasts. Icebergs in the vicinity of Belle Isle and to the eastward of Newfoundland; but few, if any, icebergs south of the 45th parallel.

Dangerous Obstructions to Navigation Along the Coast.

Sandy Hook Lightship, West, 10 miles: Spar one foot out of water apparently attached to a sunken wreck. June 22.

Cape Henry Light, West, 10 miles: Four-masted schooner John Holland, in 7 fathoms. June 21.

Bodie Island Light, NW. by W., 6 1/2 miles. Sunken schooner, one mast showing. June 19.

Lat. 34° 41', lon. 75° 51', or about 37 miles SW. by S. from Cape Hatteras light, in 20 fathoms: A broken mast about 15 feet out of water possibly attached to a sunken wreck. Last seen June 11. Reported sixteen times since Jan. 5.

Cape Fear Bar, N. by W., 6 miles: Upright spar in 8 fathoms, apparently attached to a sunken wreck. June 27.

Sunken Wreck Torpedoed.

The U. S. S. "Dolphin," Lieut. Buckingham, U. S. N., in command, made an attempt on June 7 to blow up the sunken schooner "Robert Morgan," 12 miles E NE. 1/2 E. from Winter Quarter Shoal Light ship. Her masts remain attached by their wire rigging and serve as spar buoys to mark the wreck.

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 29 JUILLET 1893.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Goëlette am Carrie E Look, Stevens, New York
Steamship am S. Pizzati, Pizzati, Truxillo, etc.
Steamship ang Brookside, Dabner, Rouen, via Newport news.
Steamship esp Juan Forgas, Luzarragua, Barcelone, via Havane.
Steamship am Gussie, Hardee, Bluefields.

ARRIVÉS.

Steamship ang Glendower, ——, Cardiffe, via Progresso et Vera Cruz, (précedemment rapporté à la Quarantaine.)
Steamship norv Washington, Salvesen, Bocas del Toro.
Steamship am Knickerbocker, Halsey, New York.

EXPORTATIONS.

ROUEN—par steamship Brookside—95,000 boisseaux mais en grenier 48,000 boisseaux blé en grenier.

Reçu par les chemins de fer:

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—103 balles coton
YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR.—593 balles coton
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—11 boucts tabac
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—54 balles coton
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—2159 balles coton
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—226 barils melasse 209 sacs riz brut

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship El Rio, Quick..........parti 26 juil
Steamship Knickerbocker, Halsey..part. 22 juil
LIVERPOOL.
Steamship Nicaraguan, Winder.....parti 27 juil
Steamship Costa Rican, Alexander..parti 26 juil
Steamship Engineer, Wood.......parti 22 juil
Steamship Inventor, Black......parti 13 juil
Steamship Counsellor, ——......parti 15 juil
Steamship Floridian, King.......parti 29 juin
Steamship Governor, Shaw.......parti 15 juin
Steamship Yucatan, Edwards.......parti 5 juil
LONDRES.
Steamship Tiverton, Whitehead....parti 24 juil
CARDIFFE.
Steamship Rockabill, ——......parti 22 juil
SWANSEA.
Steamship Tynehead, ——.....parti 29 juin
RIO DE JANEIRO.
Steamship Concordia, ——......parti 16 juil
HAMBOURG.
Steamship City, White.....parti 3 juil
MAURITIUS.
Navire Indian Empire, Baillie.....parti 18 avril
SANTOS.
Barque Lucia, ——.....partie 10 juil
Barque Sercia, Trindade......partie 16 juin
SHIELDS, ANG.
Steamship City, Whyte.......parti 7 juil
TENERIFFE.
Steamship Wave, ——.....parti 13 juil
ST-VINCENT, CAP DE VERDE.
Steamship Glenfield, Newdick....parti 12 juil
Steamship Castlefield, Ching.......parti 14 juil
Steamship Thomas Turnbul, ——, parti 12 juil

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom.	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Albert Dumois	Truxillo	1er dist. 20
Breifond	Bocas del Toro	1er dist. 15
Brookside	U K or Continent	4e dist. 44
Donau	Hambourg	Southport
Espana	Livingston	1er dist. 15
El Sud	New York	Alger
Excelsior	New York	Alger
Glendower	U K or Continent	rue 6e
Gussie	Bluefields	Alger
Goldworthy	En réparation	3e dist. 85
Harlan	Bluefields	Alger
Juan Forgas	Barcelone	1er dist. 27
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 20
Lassell	Liverpool	1er dist. 20
Lizzie	Rotterdam	rue 4e
Marseille	Havre	4e dist. 42
Nicaragua	Bluefields	1er dist. 14
Rovor	Ceiba	1er dist. 14
S Pizzati	Truxillo	1er dist. 15
S Oteri	Honduras	1er dist. 21
Texan	Liverpool	Southport
Traveller	Liverpool	rue 4e
Tordenskjold	Bocas del Toro	1er dist. 15
Vesta	Liverpool	1er dist. 31
Violante	En réparation	rue 1re
Wanderer	Puerto Cortes	3e dist. 30
NAVIRES.		
Annie M Small	Apalachicola	4e dist. 41
Elvira	Brême	rue 1re
J D Bischoff	Brême	4e dist. 47
Magdalene	Brême	4e dist. 45
BARQUES.		
Padosa	Portugal	rue 7e
Wandering Jew	Pascagoula	1er dist. 27
GOELETTES.		
Carrie L Look	New York	canal Harvey

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS.

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN,
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73.. ...CHARTRES......73

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.
2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.
3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.
4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera declaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera requise pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayne Magi John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture en eut été dûment faite.

(Original signé): H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893

[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public
15 janv—5 fév 30

Succession de Mme Mary Ellen Leary.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,035—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Kilroy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 juil—28—aout 1 6

Succession de John Zeller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,640—Division D.—Attendu que George Zeller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Zeller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 juil—25 29—4 août

ASSURANCES

Dixième Etat Annuel
—DE LA—

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter: Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire: Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire: Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48 572 87	
		$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 66	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc.	51,963 31	
Total des déboursés		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25 345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18 565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF (A la valeur au marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Orossman	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,196
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125
Une action French Opera House Co.	100
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.	50
Primes en cours de perception	97,190
Meubles, accessoires coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000
Fonds de réserve	14,264
Réservé pour risques non expirés	154,936
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910
Dividendes non payés	1,044
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce [illegible] Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
Nlle-Orléans, Lne. 2 janvier 1893
(Signé): FRANK RODER,
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. H. MENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances [illegible]

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier [illegible]

CONFORMÉMENT à ce qu'exige [illegible] cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196
Fonds de surplus, 1891		21,420
Total		$330,722
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264 967
Profits bruts		$65,824
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 [illegible]	
	$65,824 67	$65,824

ACTIF.

Billets pour primes	$27
Primes en voie de collection	49,004
Prêts sur nantissement	4,475
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942
Stocks de banques, d'assurances et autres	34,717
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co.	[illegible]
Propriétés foncières	66,814
Meubles de bureau et accessoires	4,913
Argent comptant et en banque	15,479
	$265,824

PASSIF.

Capital-actions	[illegible]
Fonds de surplus	6,481
Réserve pour primes non expirées	47,378
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964
	$265,824

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant [illegible] la Nouvelle Orléans, ce 13me jour [illegible] 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS.
J. HASSINGER, A. G. RICKS.
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH.
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL.
J. E. MERILH, D. BERNHARDT.
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK.
P. W. DIELMANN, EMIL WEBER.
A. THIESEN

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892. Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour [illegible] du public, au No 7 rue du Camp, [illegible] Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront [illegible] d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. [illegible] application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des [illegible] payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des [illegible] des formes d'applications, seront déposés [illegible] les Greffiers des diverses Cours de District [illegible] cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour [illegible] District pour la paroisse d'Orléans—[illegible] tifie que le 11me jour de novembre 1892, [illegible] ment a été rendu en cette cour dans [illegible] dessous intitulée et dans les termes et [illegible] suivants, à savoir:

Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et témoignages étant en faveur de celle-ci;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette cause le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, contre le défendeur Alphonse Marx, [illegible] une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à gérer ses affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur à acquitter les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent [illegible]
E. MESONNIER, Député-Greffier.